

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de BOUZY

dossier n° DP0510792600008

date de dépôt: 07/04/2026

date d'affichage en mairie du dépôt : 08/04/2026

demandeur: SCEV COLLARD Gaston, représentée
par Monsieur COLLARD Cyril

pour : Construction d'un auvent

adresse terrain: 9 Impasse Seneuze 51150 Bouzy

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BOUZY

Le maire de BOUZY

Vu la déclaration préalable présentée le 07/04/2026, par la SCEV COLLARD Gaston, représentée par Monsieur COLLARD Cyril, 9 Impasse Seneuze 51150 Bouzy ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le projet de construction d'un auvent ;
- Située 9 Impasse Seneuze 51150 Bouzy ;

Vu le code de l'urbanisme ;

En application de l'article L.174-1 du code de l'urbanisme, la caducité du POS a pour conséquence de rendre applicable le RNU ;

Vu le Règlement National d'Urbanisme ;

Vu l'avis conforme du préfet en application de l'article L.422-5 du code de l'urbanisme en date du 14/04/2026 ;

Vu l'avis **favorable** du Maire en date du 07/04/2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à BOUZY, le 20/04/2026

Le maire,

SAINZ Jean-François

